

Grille Tarifaire

En application de l'arrêté de la ministre des Finances et du ministre des Affaires Locales et de l'Environnement du 28 Avril 2017 relatif à la fixation des redevances d'assainissement.

1 - Usage Domestique : tarif progressif par tranche de consommation

En millimes

consommation	Tranche de consommation	redevances	
		variable	fixe
0-20	0-20	26	1735
21-40	0-20	38	1735
	21-40	227	
41-70	0-20	238	5430
	21-70	378	
71-100	0-70	378	10660
	71-100	625	
101-150	0-70	397	11195
	71-150	648	
+151	0-70	397	11525
	+71	802	

2- Usage Touristique

En millimes

Usage Touristique	redevances	
	variable	fixe
Touristique	1425	11505

3- Usage Industriel ou autres activités polluantes

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	1125	11505
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le milieu naturel	815	11505
Industriel dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1125 + (Q * 540)$	11505
Industriel et activité polluante non raccordé au réseau public d'assainissement	815	11505

NB : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

4- Usage Commercial ou Professionnel ou Autres

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation ne dépassant pas 10 m ³ /trimestre	762	11505
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation est supérieure à 10 m ³ /trimestre	947	11505
Commercial, Professionnel et Autres dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1125 + (Q * 540)$	11505

NB : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

5 – Usage Administratif

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Administratif non polluant	1125	11505
Administratif dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1125 + (Q * 540)$	11505

NB : Q est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.